

**COMMUNE DE BELBERAUD**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU : 17 Novembre 2014**

Début de séance à : 20h30

**Présents :** Mmes GARRIGUES, OUTRE, DURAND, DELMAS, AUSTRUY, BOUVILLE, SCHOTTE et CAPGRAS.

**MM MONFRAIX, SORROCHE, FOUCHER, CROS et PERES.**

**Absente :** M. LIONNET donne pouvoir à Mme SCHOTTE.

**M. BOUBILA donne pouvoir à M. MONFRAIX**

**Secrétaire :** Mme AUSTRY

**Ordre du jour :**

- *Approbation du compte rendu du 20/10/2014,*
- *Adhésion à « Arbres et Paysages d'Autan »,*
- *Noms et numérotations des rues et des voies internes du Lotissement Couloumié »,*
- *Projet Educatif et Convention d'Animation dans le cadre de l'ALAE,*
- *Convention avec le Conseil Général pour mise à disposition aire de jeux multisports*
- *et terrain de sports,*
- *Tarif location des salles municipales,*
- *Indemnité de conseil allouée au Comptable du Trésor Public de Baziège,*
- *Repas de Noël du 14/12/2014,*
- *Retour sur le conseil de communauté du Sicoval,*
- *Retour sur les commissions scolaire et communication,*
- *Questions diverses.*

Madame le Maire indique qu'une erreur s'est glissée dans le compte rendu du Conseil Municipal du 10 Juillet 2014 sur les pourcentages d'augmentation des tarifs des repas. Il faut lire 2.56% pour le repas maternelle et 2.49% pour le repas élémentaire. Le reste du compte rendu n'appelle aucune observation.

## **DELIBERATIONS**

### **I. Adhésion à « Arbres et Paysages d'Autan ».**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'Association « Arbres et paysages d'Autan » propose une assistance aux communes pour la prise en compte du patrimoine arboré communal, une aide et des conseils pour des aménagements et des plantations durables avec des essences locales. Le coût de l'adhésion s'élève à 100 €.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent l'adhésion à « Arbres et paysages d'Autan ».

*La délibération est votée à l'unanimité.*

### **II. Dénomination et numérotation des voies internes du lotissement Couloumié.**

Procivis sollicite la commune afin que les voies internes des « Coteaux de Belberaud » du lotissement « Couloumié » en cours d'achèvement reçoivent un nom et une numérotation.

Après un long débat très animé, les membres du Conseil Municipal acceptent, au vu du plan présenté, la dénomination des voies suivantes en précisant que la numérotation sera paire côté droit et impaire côté gauche.

- Voie 1 : Rue Hélène Bouchet
- Voie 3 : Rue Marie Curie
- Voie 4 : Impasse Juncarolles

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal ont adopté la proposition.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

### **III. Projet éducatif et convention d'Animation dans le cadre de l'ALAE.**

Madame Colette DURAND informe les membres du Conseil Municipal que la mise en place de la réforme des rythmes scolaires s'est accompagnée, au titre de l'année 2013-2014, d'une réflexion pour promouvoir des activités pédagogiques dans l'enceinte de l'école publique « Le Petit Prince ».

Il est proposé que la poursuite de cette réflexion et notamment le programme pédagogique de l'ALAE s'inscrivent pour 2014-2020 dans le cadre du Projet Educatif de la Commune qui comprend trois axes principaux : Respect du rythme de l'enfant, Accès pour tous ainsi que Partenariats et Ouvertures sur le monde environnant.

Madame Stéphanie OUTRE indique que dans ce contexte, et pour ouvrir les activités à son environnement dans le cadre de l'ALAE, la commune fait appel aux compétences associatives afin de mettre en place des activités plus diversifiées. Une convention sera passée avec chaque association participante. Monsieur Gilbert CROS demande qu'une précision soit apportée à l'article 1 - « objet de la convention ».

Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal approuvent le Projet Educatif et autorisent Madame le Maire à signer les conventions d'animation de l'ALAE avec les associations intervenant dans ce cadre.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

### **IV. Mise à disposition des installations et équipements sportifs.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le paiement des aides financières obtenues du Conseil Général pour la réalisation de l'aire de jeux multisport et la mise en place des mains courantes autour du terrain de sport, sont conditionnées à la mise à disposition de ces installations et équipements sportifs aux collèges.

Les membres du Conseil Municipal autorisent Madame le Maire à signer ces conventions de mise à disposition avec le conseil général.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

### **V. Tarif location des salles municipales.**

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à diverses demandes, il convient de compléter les tarifs de locations des salles (location à la demi-journée, location du hall d'entrée, gratuité éventuelle pour les jeunes de Belberaud pour des besoins liés à leurs activités scolaire ou projets étudiant dans le cadre de leurs études, coût de déplacement pour intervention, nettoyage...). Monsieur Rafaël SORROCHE propose de travailler sur ce sujet lors de la prochaine commission animation.

Dans l'attente du retour de la Commission, il est proposé de reporter cette délibération.

### **VI. Concours du Receveur Municipal – Attribution d'indemnités.**

Madame Le Maire propose aux membres du Conseil municipal, conformément aux textes législatifs (article 97 de la loi n°82-213 du 02/03/1892 et décret n°82-979 du 19/11/1982) de verser à madame VIEU, notre trésorier payeur une indemnité au taux de 100 %. Cette indemnité calculée en fonction de nombre de mandat établis sur l'année, d'un montant moyen à ce jour de 420 euro, inclut des prestations de conseil.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent de verser cette indemnité à madame VIEU.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

### **VII. Autorisation d'engager et de mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement avant le vote du budget primitif 2015.**

Madame le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'afin d'assurer la continuité des opérations en cours et des services, il convient d'autoriser l'engagement des dépenses dès le 1<sup>er</sup> janvier 2015 dans l'attente du vote du budget primitif 2015, comme le prévoit le Code Général des Collectivités Territoriales à l'article L1612-1.

En ce qui concerne la section de fonctionnement et jusqu'à l'adoption du budget, la commune est en droit de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de mandater les dépenses dans la limite de celles inscrites au budget de l'année 2014.

En section d'investissement, seul le Conseil Municipal peut autoriser, jusqu'à l'adoption du budget 2015, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, cette autorisation étant limitée au quart des crédits ouverts en 2014, à l'exclusion des crédits afférents au remboursement de la dette.

*La délibération est votée à l'unanimité.*

## **SUJETS HORS DELIBERATION:**

### **I. Repas de Noël.**

Madame le Maire informe que chaque année la Commune organisait un goûter de Noël pour les personnes âgées. Elle propose cette année d'organiser un repas avec une formule d'après-midi récréative animée par un groupe musical Brésilien le dimanche 14 décembre 2014.

Les membres du Conseil municipal à l'unanimité acceptent cette proposition.

### **II. Retour sur le Conseil de Communauté du Sicoval.**

Madame le Maire rapporte certains points, à savoir :

- Adoption du projet politique pour le mandat 2014-2020,
- Recomposition de la commission consultative des services publics locaux,
- Création d'une nouvelle déchèterie à Montgiscard par Decoset, le terrain étant acquis,
- Présentation du rapport annuel 2013 « eau potable et assainissement » ainsi que le rapport sur "la collecte et le traitement des déchets ". Quelques chiffres clés sont présentés notamment sur l'eau potable.

### **III. Commissions Sicoval.**

- Commission « Animation Economique » : Madame Nicole DELMAS et M. Gilbert CROS indiquent que lors de la première réunion il leur a été fait un état des lieux des actions en cours.
- Commission « CISPD » : Madame Camille AUSTRUY fait part d'une rencontre avec les gendarmes au sujet de l'observatoire sur la délinquance.
- Commission « Politique de l'eau » : Madame Michèle GARRIGUES indique que lors de la première réunion il a été fait une présentation des délégations, du schéma directeur et des compétences déléguées au SMEA.

### **IV. Commissions Communales.**

- Scolaire-Jeunesse - Madame Stéphanie OUTRE.

Lors du Conseil d'école ont été présentés et débattus les points et demandes suivants: présentation des délégués de classe, demande de remise en état des jeux de la cour, mise en place d'horaires d'utilisation des jeux de la cour, accès à la médiathèque pour tous les enfants, permis piétons, rappel de la responsabilité des parents à la sortie de classe le midi et le soir, effectif (113 élèves) et demande d'un supplément pour l'achat de fournitures scolaires.

### **V. Plan Communal de Sauvegarde (PCS).**

Monsieur Alain MONFRAIX et Madame Colette DURAND rendent compte de la réunion des élus concernant la préparation du PCS par Secteur, au cours de laquelle une division de la commune en zones sous la responsabilité d'élus dédiés a pu être élaborée.

### **VI. Coupures d'eau.**

M. Alain MONFRAIX informe les élus de CM que des coupures d'eau vont avoir lieu le mercredi 19/11 sur la RD 79 de 14h à 16h30 et le jeudi 20/11 dans le lotissement Cantemerle de 8h30 à 11h. Ces travaux sont liés à la sécurité incendie. Un courrier a été déposé par le SIEMN dans les boîtes aux lettres des administrés concernés par ces coupures.